

Niveau :	<b>LICENCE PROFESSIONNELLE</b>					3 <sup>me</sup> année
Domaine :	<b>ACTIVITES ET TECHNIQUES DE COMMUNICATION</b>					<b>LP</b>
	SERVICES EN LIGNE					
Spécialité :	COMMERCIALISATION DES PRODUITS EN LIGNE					
Volume horaire étudiant :	103 H	283 H	14 H	150 H	>= 12 semaines	<b>400 H</b> Alternance possible (hors stage et projet)
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	Projet tuteuré	stage	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :**

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Raphaëlle CIMATTI ☎ 03.85.39.64.76 - Fax 03.80.39.64.79 <a href="mailto:raphaelle.cimatti@iut-dijon.u-bourgogne.fr">raphaelle.cimatti@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>	Murielle TINELLI ☎ 03.80.39.64.70 - Fax 03.80.39.64.79 <a href="mailto:murielle.tinelli@iut-dijon.u-bourgogne.fr">murielle.tinelli@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement : IUT de DIJON - AUXERRE	

L'émergence du commerce en ligne se traduit par une nette évolution des modalités d'exécution des transactions commerciales. L'acquisition des compétences nécessaires à la mise en œuvre du commerce en ligne appelle une formation ouverte aboutissant à la fois, à la maîtrise des outils et des techniques de l'information et de la communication en ligne, et à une connaissance de l'environnement dans lequel peuvent être développées des actions commerciales.

La formation (Bac + 3) vise à une insertion professionnelle sous l'angle du développement et de la gestion de projets. Les futurs diplômés, sauront analyser les besoins, concevoir et mettre en œuvre un service commercial en ligne capable de s'adapter à des marchés plus volatiles et mondialisés.

**Objectifs de la formation et débouchés :**

- Les diplômés devront maîtriser l'outil informatique et comprendre ses fonctionnalités pour les adapter à la pratique de la communication et de la transmission d'informations en réseau.
- Ils sauront analyser, synthétiser et coordonner les différents aspects de l'utilisation du réseau en relation avec les clients, les fournisseurs et les autres services de l'entreprise.
- Ils devront gérer et développer l'activité commerciale en réseau en l'harmonisant avec les pratiques du commerce traditionnel.
- Ils analyseront et évalueront les objectifs stratégiques de l'entreprise en matière commerciale pour détecter les problèmes, mobiliser et coordonner l'action des spécialistes compétents.

Les métiers auxquels pourra accéder le diplômé :

- Gestionnaire de Webmagasin (animateur commercial, logisticien)
- Consultant Web Marketing
- Chef de projet (ou assistant) en commerce électronique
- Référencier
- Administrateur de site

## Modalités d'accès à l'année de formation :

Les admissions sont prononcées après examen des dossiers de candidature et, éventuellement, après un entretien.

Cette option de la licence "Activités et Techniques de Communication" est accessible à des personnes titulaires :

- des 4 premiers semestres des Licences Science économique et Gestion, Administration Economique et Sociale, Langues, option "Communication" ,
- d'un DUT GACO, GEA, GLT, IC, IQ, SRC, TC, OGP
- d'un BTS dans le domaine de la comptabilité et gestion, Action et techniques commerciales, Transport, Commerce international...
- d'une VAE niveau III dans les domaines cités ci-dessus.

Les dossiers retenus en priorité seront ceux qui montreront un profil équilibré dans les différents domaines de leur formation antérieure et une grande motivation d'insertion professionnelle. Les notes obtenues en langues seront examinées attentivement.

Pour recevoir un dossier de candidature et une documentation :

- connectez-vous sur le site Internet de l'I.U.T. de Dijon : <http://iutdijon.u-bourgogne.fr>
- contactez le service scolarité de l'IUT pour tous renseignements complémentaires au 03.80.39.64.02

**Cette licence est accessible dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue et de l'alternance en Contrat de Professionnalisation.**

## Contrats de Professionnalisation :

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail qui concilie période en entreprise et période à l'IUT, permettant à l'apprenti d'acquérir des savoir faire en milieu de travail, de disposer d'une première expérience de travail rémunérée, de préparer l'intégration dans l'activité professionnelle. Le rythme retenu est basé sur l'alternance de semaines d'enseignement à l'IUT et de semaines en entreprise de septembre à mars, puis à temps complet dans l'entreprise de mars à septembre.

Les étudiants concernés doivent avoir validé un cursus de BAC +2 ou équivalent. L'inscription est effective à la condition de la signature avec une entreprise d'un contrat de professionnalisation au plus tard le jour de la rentrée. Les procédures de sélection sont de nature pédagogique ; celles de recrutement sont propres aux employeurs. Le recrutement d'un candidat admis pédagogiquement détermine son statut. Les admissions sont effectives à la date de signature du contrat de professionnalisation dans la limite de la capacité d'accueil de la licence professionnelle. Un candidat admissible, mais n'ayant pas trouvé d'entreprise au plus tard le jour de la rentrée pourra néanmoins suivre la licence dans le cadre de la formation initiale.

Pour vous informer et demander un dossier de candidature, connectez-vous sur le site Internet de l'I.U.T. de Dijon : <http://iutdijon.u-bourgogne.fr> . Le Service Scolarité (tél : 03.80.39.64.02) reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

**Organisation et descriptif des études :**

UE	Compétences attendues	Nom UE	Disciplines concernées	Durée totale heures	Heures		Coefficient		UE Coefficient		
					S1	S2	S1	S2	S1	S2	
	<b>Semestre</b>										
UE0	<b>Adaptation et harmonization : 8 ECTS</b>  <i>Cette unité permet aux étudiants de provenances diverses, d'acquérir les pré-requis nécessaires aux suivis des enseignements</i>	UE0.1	Pratiques de la communication	20	20		1,5				
		UE0.1	Théories de la communication	22	22		2				
		UE0.1	Ergonomie	12	12		1,5				
		UE0.1	Anglais	25	25		1,5				
		UE0.1	Réseaux	13	13		1,5				
			<b>ou</b>								
		UE0.1	Anglais	25	25		1,5				
		UE0.1	Informatique	30	30		2				
		UE0.1	Approche projet	12	12		1,5				
		UE0.1	Réseaux	13	13		1,5				
		UE0.1	Ergonomie	12	12		1,5				
			<b>S/Total</b>	<b>92</b>	<b>92</b>		<b>8</b>		<b>1</b>		
UE1	<b>Culture et communication de l'organisation : 12 ECTS</b>  <i>Cette unité permet d'acquérir les connaissances théoriques fondamentales liées aux TIC dans les entreprises</i>	UE1.1	Anglais de spécialité	20	20		2				
		UE1.1	2ème langue vivante	20	20		2				
		UE1.1	Conduite de projet multimédia	10	10		1				
		UE1.1	Management de groupe	10	10		1				
		UE1.1	Droit du marketing	10	10		1				
		UE1.1	Droits des TIC	10	10		1				
		UE1.1	Usages des TIC - Sociologie de la Communication	20	20		2				
		UE1.1	Communication interne et externe de l'organisation	10	10		1				
		UE1.1	Communication interculturelle	10	10		1				
			<b>S/Total</b>	<b>120</b>	<b>120</b>		<b>12</b>		<b>2</b>		
UE2	<b>Le commerce en ligne : 10 ECTS</b>  <i>Cette unité permet d'acquérir les compétences pour la mise en œuvre de la commercialisation</i>	UE2.2	Web design	16		16		2			
		UE2.2	Marketing international	16		16		2			
		UE2.2	Logistique d'approvisionnement et de distribution	12		12		1,5			
		UE2.2	Création de sites commerciaux	37		37		3			
		UE2.2	Commerce international en ligne	12		12		1,5			
					<b>S/Total</b>	<b>93</b>		<b>93</b>		<b>10</b>	<b>2</b>
UE3	<b>Mise en ligne et commercialisation : 10 ECTS</b>  <i>Cette unité procure les compétences pour la réalisation d'opérations commerciales en ligne</i>	UE3.2	Sécurité et protection des données, paiement en ligne	18		18		2			
		UE3.2	Négociation commerciale et internationale	15		15		1,5			
		UE3.2	Administration, promotion et animation de site	20		20		2			
		UE3.2	Economie du commerce en réseau	12		12		1,5			
		UE3.2	Stratégie de marché et e-commerce	20		20		2			
		UE3.2	Management relationnel	10		10		1			
			<b>S/Total</b>	<b>95</b>		<b>95</b>		<b>10</b>	<b>2</b>		
UE4	<b>Professionalisation : 20 ECTS</b>  <i>Cette unité permet aux étudiants de mettre en pratique leurs acquis dans un cadre professionnel</i>	UE4.2	Projet tuteuré	150		150		10			
		UE4.2	Stage en entreprise de 12 semaines					10			
			<b>S/Total</b>	150		150		20	0	2	
			<b>Total avec projet</b>	<b>550</b>	<b>320</b>	<b>230</b>	<b>20</b>	<b>40</b>			

## Modalités de contrôle des connaissances et validation de la licence :

### Dispositions générales

- Selon l'Arrêté du 3 août 2005 : "Art. 16. - L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation."
- La règle est le contrôle continu des connaissances, organisé enseignement par enseignement.
- Chaque matière fait l'objet de contrôles notés, sous forme d'interrogations écrites et/ou orales.
- Selon le règlement intérieur : "Art. 16-1 - Les moyennes ne peuvent être calculées que si l'obligation d'assiduité est satisfaite."
- Le projet tuteuré est évalué par un jury composé de professionnels de la spécialité et de membres de l'équipe pédagogique.
- Le stage est évalué par un jury composé du tuteur d'entreprise et de membres de l'équipe pédagogique.
- En référence au décret du 21 juillet 2009, tout stage de plus de deux mois consécutifs, débutant à partir du 1er juillet 2009 est gratifié et le montant de la gratification due au stagiaire est fixé à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.242-4-1 du code de la sécurité sociale, pour une durée de présence équivalente à la durée légale du travail. La gratification est due dès le premier jour de stage et versée mensuellement, sans possibilité pour l'étudiant d'y renoncer.
- Enfin, l'arrêté du 17 novembre 1999, prévoit (Titre II, chapitre 1) que, sauf dispositions pédagogiques particulières, l'organisation de cette licence est en un an.

### Validation par Unité d'Enseignement (UE) ou par compensation (article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999)

- Une UE est acquise lorsque la moyenne pondérée des notes obtenues dans les matières qui la composent est égale ou supérieur à 10 sur 20. Cette disposition est également valable pour l'UE4 (projet tuteuré et stage)
- Le diplôme est validé, le cas échéant par compensation, lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :
  - 1) La moyenne pondérée (UE0 à UE4) est supérieure ou égale à 10 sur 20
  - ET
  - 2) La moyenne à l'UE4 (projet tuteuré et stage) est supérieure ou égale à 10 sur 20.
- Dans le cas où le diplôme n'est pas attribué par le jury réuni en juillet, le candidat est renvoyé à une deuxième session début septembre pour les matières académiques.
- Dans le cas où le stage n'a pas pu être soutenu et validé en juin, le candidat a la possibilité, s'il trouve une entreprise et si les délais le permettent de refaire un stage pendant l'été.
- La nature particulière du projet tuteuré ne permet pas d'organiser une session de rattrapage portant sur cette évaluation. En conséquence, un étudiant dont la moyenne obtenue à l'UE4 (projet tuteuré + stage) est inférieure à 10/20 n'a pas accès à la session de rattrapage et est déclaré définitivement ajourné.